



## AVIS CONCERNANT LES CANDIDATURES REÇUES POUR L'ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS DU SPBQ

Conformément à l'article 15.8 de la *Procédure d'élection aux postes d'administrateurs* contenue à l'annexe 4 du *Règlement général du Syndicat des producteurs de bleuets du Québec*, le directeur général annonce avoir reçu une candidature par poste et chacune d'entre elles a été déclarée conforme :

- **Au poste 4 (Administrateur dans la catégorie A – sans aucun intérêt) :**

Monsieur Nicolas Pedneault  
Forêt Bleue inc.

- **Au poste 5 (Administrateur dans la catégorie A – sans aucun intérêt) :**

Monsieur Christian Dessureault  
Les Bleuetiers inc.

- **Au poste 7 (Administrateur dans la catégorie B – sans intérêt significatif) :**

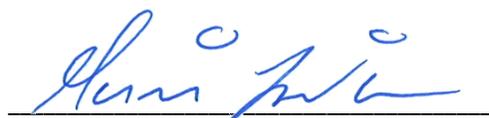
Monsieur Steve Lepage  
Ferme Steeve Lepage

- **Au poste 10 (Administrateur dans la catégorie C – avec intérêts significatifs) :**

Monsieur René St-Pierre  
Ferme Dalmas inc.

Conséquemment, puisqu'une seule candidature a été reçue pour les postes d'administrateurs numéros 4, 5, 7 et 10, ces candidats seront déclarés élus par acclamation par le directeur général lors de l'assemblée générale annuelle des membres.

Conformément à l'article 17.1 du *Règlement général du Syndicat des producteurs de bleuets du Québec*, ils entreront en fonction dès la clôture de l'assemblée générale annuelle.



Gervais Laprise, directeur général